

Titre professionnel technicien réparateur en mécanique de marine de plaisance

Certifiante

Formation continue.

Réf. : 26203253F — Mise à jour : 16 juin 2026

Organisme responsable : AFPA ENTREPRISES BRETAGNE

Contenu

Objectifs

Il installe, entretient et répare des moteurs « hors-bord » (essence 2 temps ou 4 temps d'environ 2 à 350 CV) et des moteurs « in-bord » (essence ou diesel à 4 temps d'environ 8 à 600 CV) ainsi que les organes de transmission (embase de moteur hors-bord, ligne d'arbre, Z-drive, sail drive, IPS) et de propulsion.

Il réalise ou participe à la manœuvre et la manutention de bateaux comme la mise au sec ou la mise à l'eau. Dans ce cadre, il peut être amené à utiliser des engins de manutention, manœuvrer des bateaux au moteur, utiliser un véhicule routier pour se déplacer. Pour la conduite des bateaux, véhicules et engins, il doit être en possession du permis ou de l'autorisation de conduite adaptée au type de véhicule (permis bateau, permis de conduire B, E, C, mention additionnelle 96) et doit respecter les réglementations de conduite.

Il installe et effectue la mise en service d'équipements de bord tels que des appareils de servitude ou d'aide à la navigation. Il manipule des charges lourdes ou encombrantes, des outils ou des produits dangereux. Il adapte ses interventions et son comportement aux exigences de sécurité, d'hygiène, de qualité, d'environnement et de transition écologique inhérentes au site, aux produits et aux procédés, pour lui-même, les autres personnes et les biens.

Il est amené à travailler en hauteur, dans des espaces réduits, dans des positions parfois inconfortables.

Il utilise les équipements de protection collective (EPC), adaptés aux travaux sur lesquels il intervient, telle que l'aspiration de vapeurs ou poussières. Il porte les équipements de protection individuelle (EPI), adaptés aux travaux qu'il exécute tel qu'un vêtement de travail, des chaussures de sécurité, des lunettes, un masque et des gants.

Dans le cadre de ses interventions, il renseigne les documents de travail tels que l'ordre de réparation, le bon de commande de pièces ou de matériaux spécifiques, le devis.

Autonome dans l'organisation et la mise en œuvre de ses activités, le technicien réparateur en mécanique de marine de plaisance travaille généralement seul, à partir d'un ordre de réparation ou d'une demande orale du chef d'atelier auquel il rend compte.

Il peut intervenir en tant que salarié, intérimaire ou bien en sous-traitance.

Durant la saison, ses horaires de travail peuvent être modifiés et il peut être amené à travailler le week-end. Son amplitude de travail peut être variable.

Programme

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 1. Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 2. Installer des moteurs marins et des équipements de bord dans des bateaux de plaisance

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 3. Diagnostiquer et réparer des motorisations marines des bateaux de plaisance

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée
Aucun prérequis

Niveau de sortie
Niveau Bac général, pro ou techno, BP

Liste des certifications

Titre professionnel technicien réparateur en mécanique de marine de plaisance
Code RNCP : 41846

Métiers associés

I1605 — Mécanique de marine

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2250812	Présentiel	BRECH	06/09/2026	10/06/2027
2297538	Présentiel	BRECH	12/09/2027	15/06/2028

Source : GREF Bretagne #26203253F